

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions du Maire

OBJET: DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT POUR LE FINANCEMENT DES ETUDES EN VUE DE LA RENOVATION DE LA COUR DE L'ECOLE DU SUD "COURS ILOT" AU TITRE DU DISPOSITIF «FONDS VERT - RENATURATION DES VILLES ET DES VILLAGES» VILLAGES

DÉCISION N° DM-24-056 EN DATE DU 28 FEVRIER 2024

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT les études en vue de la rénovation de la cour de l'école du Sud-Cours d'Ilot- :

CONSIDÉRANT que les dépenses objet de la présente décision s'inscrivent dans le cadre du dispositif du fonds vert « Renaturation des villes et des villages »;

CONSIDÉRANT la nécessité d'aménager les espaces publics afin de lutter contre les îlots de chaleur;

DÉCIDE

DE SOLLICITER auprès de l'Etat une subvention au titre du dispositif d'aide « Fonds vert -Renaturation des villes et villages » d'un montant de 20 000 € soit 50% du montant hors taxes des dépenses éligibles retenues pour cette opération ;

D'AUTORISER Madame le Maire à signer tous les documents s'y rapportant ;

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme, Le Maire,

Signé

Charlotte LIBERT-ALBANEL

Accusé Réception en Préfecture :

094-219400801-20240228-Imc1H11707H1-AR
Date de réception en Préfecture : 28/02/2024

Date de Publication: 28/02/2024